Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-215601162-20260312-2026_1_5-DE

COMMUNE DE LOCMARIAQUER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCMARIAQUER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LOCMARIAQUER sous la présidence de M. CAGNARD Hervé, Maire

Date de convocation

05 mars 2026

En exercice : 19
Présents : 14

Votants : 15

Etaient présents : M. CAGNARD Hervé, Maire

Mme JEGO Anne-Marie, M. MADEC Jacques, Mme RIO Annick, M. BEGKOYIAN Pierre, Adjoints ;
Mme DUVERGER Cécile, M. MATIGNON Philippe, M. PASCO Yann, Mme RUMEUR Anne, M. HUET Pascal, M. CAILLOCE Stéphane, Mme HERVE Nadia, M. LE SOMMER Charles, Mme WLODARCZAK Françoise, *Conseillers municipaux* ;

Représentées : Mme ROSSIGNOL Christine par Mme HERVE Nadia

Excusée : Mme BERTHO-LAUNAY Sandrine, M. FICKO David
Absent : M. MAHE Bertrand, Mme KERZERHO Sophie
Secrétaire de séance : Mme JEGO Anne-Marie

n° 2026-1-5: Budget Energie Photovoltaïque – Affectation du résultat 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le compte financier unique 2025 du budget annexe Energie Photovoltaïque ;

Le résultat d'exercice du budget de l'année 2025 s'établit ainsi :

Résultats	
Section d'exploitation: excédent A	24 169,76 €
Section d'investissement: excédent B	46 474,09 €
Restes à réaliser en investissement	
Dépenses: C	0,00 €
Recettes: D	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement : E = B+(D-C)	46 474,09 €
Affectation proposée	
En excédent d'exploitation capitalisé C/1068 : E si négatif	**0,00 €**
En excédent d'exploitation reporté C/002 : A-E	**24 169,76 €**

Après avis de la commission des Finances réunie le 26 février 2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'affectation du résultat 2025 du Budget Energie Photovoltaïque détaillée ci-avant.

Le Maire,
Hervé CAGNARD

MAIRIE DE LOCMARIAQUER